

**Secrétariat**Distr.: Générale
7 février 2005Français
Original: Russe

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique****Renseignements fournis conformément à la Convention sur
l'immatriculation des objets lancés dans l'espace
extra-atmosphérique****Note verbale datée du 24 janvier 2005, adressée au Secrétaire
général par la Mission permanente de l'Ukraine auprès de
l'Organisation des Nations Unies à Vienne**

La Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et à l'honneur, conformément à l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), de lui communiquer ci-joint, aux fins d'enregistrement, des renseignements sur les satellites ukrainiens Sich-1M et Mikron (voir annexe).



Annexe

Renseignements sur des objets spatiaux lancés par l'Ukraine*

Numéro d'ordre	Désignation de l'objet spatial	Date de lancement	Principaux paramètres de l'orbite				Fonction générale de l'objet spatial
			Apogée* (km)	Périgée* (km)	Inclinaison (en degrés)	Période (en minutes)	
1	Sich-1M (lancé par une fusée Tsiklon-3 depuis le cosmodrome de Plesetsk)	24 décembre 2004	659	288	82,5	93,84	Téléobservation de la Terre
2	Mikron (lancé par une fusée Tsiklon-3 depuis le cosmodrome de Plesetsk)	24 décembre 2004	654	290	82,5	93,81	Téléobservation de la Terre

*Pour un rayon terrestre de 6 371 km.

* Ces informations sont reproduites telles qu'elles ont été reçues.